Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

DEPARTEMENT Du NORD

REPUBLIQUE FR ID: 059-265904565-20201201-N1701122020-DE LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT De DOUAT

COMMUNE de PECQUENCOURT

EXTRAIT du REGISTRE

Des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

OBJET

L'An Deux Mille Vingt.

Le ler Décembre 2020 à 17 H 15.

Délibération Nº17 Ateliers de relaxation Le Centre Communal d'Action Sociale de PECQUENCOURT, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Joël PIERRACHE.

PRESENTS:

Messieurs: PIERRACHE Joël - VANANDREWELT Rémy - PACIOCCO Gilles-

STALLONE Estienne.

Mesdames: MAZAGRAN Rosanna Lilia - GRODZKI Agnès - ALFANO Marie-Joëlle -KOMIN Pascale – CORREAU Marie-Thérèse – BROUTIN Françoise – MARCZEWSKI Christiane - VANANDREWELT Thérèse.

Procurations: Monsieur OUAZZI Omar à Madame MAZAGRAN Rosanna Lilia

Madame FROMONT Fabienne à Monsieur VANANDREWELT Rémy Absents excusés: Monsieur LASSON Jean Marie - Madame GAUTRON Marie-Paule

Absent: Monsieur BELHADRI Youssef.

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre de l'action « Bien dans son corps », une nouvelle convention de partenariat a été initiée pour remettre en route les ateliers de relaxation axés principalement sur des exercices de sophrologie (cf. pièce-jointe). Les séances seront animées par Mme VAN WYNSBERGE Eve, sophrologue thérapeute.

Deux groupes seront créés : un groupe senior et un groupe public en insertion, chacun composé de 8 participants. L'atelier se déroulera les vendredis matin en alternant les deux groupes. Toutes les 10 séances, le groupe sera totalement renouvelé afin de proposer cette action au plus grand nombre. Cette action se déroulera entre janvier et juin

Le coût s'élève à 60€ X 21séances, soit 1260€, pour 32 participants.

Co financement CAF et département sur cette action.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser Monsieur le président à accepter les dépenses afférentes à cette action et de signer les conventions.

> La Commission Administrative, Après délibération, A l'UNANIMITE DES VOIX

AUTORISE : Monsieur le Président à accepter les dépenses afférentes à cette action et de signer les conventions. DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Délibération rendue exécutoire par dépôt Et publication en Sous Préfecture Joël PIERRACHE

Fait en séance les jours mois et an susdits, Pour copie conforme

Joël PIERRACHE

Publiée le 03/12/2020

Transmise au Représentant de l'Etat le 3/12/2020

Monsieur le Président du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administrative le LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa